



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre DUFOURCQ

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2019

ORDRE DU JOUR

- Budget principal : affectation du résultat de clôture 2018
- Taxes directes locales 2019
- Subventions de fonctionnement 2019
- Budget Primitif 2019 de la Ville
- Budget annexe 2019 du Lotissement Labouaou VII
- Budget annexe 2019 Animation Festive de la Ville
- Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor Public au titre de l'année 2019 (du 1^{er} janvier au 31 mars 2019)
- Droits de place : Modification des tarifs 2019
- Demandes de subventions exceptionnelles :
 - Banda Los Divinos
 - Pétanque Grenadoise
 - ACCA
 - Amicale des donneurs de sang bénévoles
- Fêtes de Grenade 2019 - contrats avec :
 - Marmajou (feu d'artifice)
 - Aquitaine protection Service Privé
 - Société ESLYPROD
 - Label'Musique en Aquitaine
- Contrat d'engagement avec « Mère Deny's family »
- Modification des Statuts et du règlement intérieur de la Régie « Animation Festive de la Ville »
- Convention de stage tripartite entre la Commune de Grenade-sur-l'Adour, la Maison Familiale Rurale d'Aire sur l'Adour et M. FRANCOIS Lucas
- Acquisition d'une parcelle cadastrée J n°994
- Piscine municipale :
 - Dates et horaires d'ouverture
 - Modification du règlement intérieur
- Conventions d'utilisation des installations sportives : Clubs de Rugby et Football
- Communauté de Communes du Pays Grenadois : Modification statutaire - Prise de compétence facultative - collecte et élimination des déchets de venaison
- Questions diverses

Présents : Pierre DUFOURCQ, Cyrille CONSOLO, Marie-France GAUTHIER, Jean-Jacques LARQUIE, Marie-Line DAUGREILH, Marie-Odile BAILLET, Christian CUZACQ, Françoise DELAMARE, Laurent BEYRIERE, Bruno TAUZIET (arrivé à 20h55'), Françoise CAPBERN, Stéphanie LAFARIE, Jean-Marie HUARRIZ, Françoise DELAUNAY, David BIARNES, Didier BERGES

Excusé avec pouvoir : Jean-Philippe BRETHERS donne pouvoir à Jean-Marie HUARRIZ

Excusés : Annie BURY, Jean-Noël MIREMONT, Odile LACOUTURE,

Absents : Guillaume JOAO, Laetitia DARGELOS, Alexis PETERS

Laurent BEYRIERE a été élu secrétaire de séance

En préambule, Monsieur Cyrille CONSOLO, Adjoint au Maire délégué aux finances, répond à la question posée par M. Didier Berges lors de la séance du 13 février dernier quant à la baisse des cotisations Assedic alors que la masse salariale est restée stable.

Il précise que le taux global applicable 2017 était de 6,45 % (4,05 % part patronale et 2,40 % part salariale) alors qu'il n'était, en 2018, que de 4,05 % (suppression de la part salariale), ceci expliquant la baisse des cotisations.



Approbation à l'unanimité du Compte-rendu du 13 février 2019



Informations liées à la délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire

Signature des actes suivants :

- Décision portant attribution de la concession Funéraire n° 599 - Carré F57 - d'une superficie de 3 m², pour une durée de 30 ans, à compter du 12 mars 2019, pour un montant de 98,85 €,
- Contrat de location du Mobilhome du 13 juillet au 2 août 2019, pour un montant de 554,20 €

2019-031-DELIB - Budget Principal : affectation du résultat de clôture 2018

Monsieur Cyrille CONSOLO, Adjoint au Maire délégué aux finances, suite au vote du Compte Administratif 2018 du budget principal le 18 Février 2019, rapporte, au nom de la commission « Finances » réunie le 18 mars 2019, la proposition d'affecter le résultat de clôture 2018 ainsi qu'il suit :

☞ Excédent de la section de fonctionnement 2018 :	302 761,88 €
☞ Excédent reporté section de fonctionnement 2018 :	168 545,25 €

☞ Déficit de la section d'investissement 2018 :	128 751,47 €
☞ Déficit R.A.R. 2018 Dépense :	17 924,57 €

Besoin total autofinancement	146 676,04 €

Affectation du résultat de fonctionnement 2018 :

↳ Excédent de la section de fonctionnement 2018 (EXCEDENT) :	471 307,13 €
↳ Article R 1068 du Budget Primitif 2019 :	146 676,04 €
↳ Résultat de fonctionnement reporté : ligne budgétaire 002	324 631,09 €
↳ Résultat d'investissement reporté (DEFICIT) : ligne budgétaire 001	128 751,47 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Monsieur Cyrille CONSOLO, Adjoint au Maire, délégué aux finances,
Après en avoir délibéré,

DECIDE l'affectation du résultat de clôture 2018 ci-dessus mentionnée,

DIT que ces affectations seront inscrites au budget primitif 2019 de la Commune.

2019-032-DELIB - Taxes directes locales 2019

Monsieur Cyrille CONSOLO, Adjoint au Maire délégué aux finances, rapporte, au nom de la commission « Finances » réunie le 18 mars 2019, la proposition **de maintien des taux des taxes directes locales** pratiqués en 2018 à partir des bases d'impositions prévisionnelles qui figureront sur l'état n° 1259 pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Monsieur Cyrille CONSOLO, Adjoint au Maire délégué aux finances,
Après en avoir délibéré,

ADOPTÉ les taux des taxes directes locales pour 2019 ainsi qu'il suit :

Année 2019	Bases prévisionnelles 2019 <i>(fixées par l'Etat)</i>	Variation estimée 2018/2019	Taux communal 2019 <i>(maintien des taux 2018)</i>	Produit attendu
Taxe habitation	3 358 000 €	+ 1,66 %	17,25 %	579 255 €
Taxe foncière (bâti)	2 430 000 €	+ 2,74 %	19,07 %	463 401 €
Taxe foncière (non bâti)	47 500 €	+ 1,49 %	48,84 %	23 199 €
TOTAL				1 065 855 €

Monsieur le Maire précise que l'augmentation du produit attendu résulte uniquement de la hausse des bases fixées par l'Etat.

Il indique également que les ratios 2019 témoignent d'une très bonne gestion :

- Taux d'endettement (infér.ou égal à 0,20)

Grenade-sur-l'Adour : 0,10

- Taux de surendettement (inférieur à 1,50)

Grenade-sur-l'Adour : 0,80

- Dette par habitant Grenade-sur-l'Adour : 622

Communes de même strate en Nouvelle Aquitaine : 713

Ensemble des communes Françaises : 764

2019-033-DELIB - Subventions de fonctionnement 2019 : Règlement d'attribution et montants des sommes allouées

Madame Marie-Line DAUGREILH, adjointe au Maire vice-présidente de la commission «Education, sports, vie sociale et associative », rapporte, au nom de ladite commission réunie le 25 février 2019 les propositions de règlement d'attribution des subventions et de montants alloués aux associations locales pour l'année 2019.

Pour des raisons d'équité, les montants de la part fixe de la subvention de fonctionnement versés aux associations sportives sont réétudiés avec une révision du mode de calcul basé sur le pourcentage, à hauteur de 5% des dépenses de fonctionnement des 3 dernières années budgétaires de l'association et ce en substituant les charges et évènements exceptionnels.

Pour les autres associations, il est proposé une revalorisation de 1,30 %.

Les élus, présidents d'associations concernées, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Marie-Line DAUGREILH, adjointe au Maire vice-présidente de la commission «Education, sports, vie sociale et associative »,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le nouveau règlement d'attribution des subventions de fonctionnement 2019 joint en annexe,

DECIDE d'attribuer les subventions communales pour l'année 2019, telles que détaillées dans les tableaux ci-après :

**Subventions de fonctionnement 2019
Associations Sportives**

Associations	Part fixe 2019 <i>5% budgets fonctionnement 2016 à 2018</i>	Total licenciés - 16 ans	Part variable (+1,30%) : 5,91 € x nbre licenciés - 16 ans	Total subventions 2019
Football	2 039,50 €	50	295,5 €	2 335,00 €
Rugby	4 359,88 €	33	195,03 €	4 554,91 €
Judo	1 052,12 €	70	413,7 €	1 465,82 €
Natation	913,71 €	7	41,37 €	955,08 €
Pétanque	313,03 €	0	0	313,03 €

Tennis	1 351,73 €	42	248,22 €	1 599,95 €
Volley-ball	1 093,78 €	37	218,67 €	1 312,45 €
Badminton	365,45 €	19	112,29 €	477,74 €
Twirling	1 044,25 €	32	189,12 €	1 233,37 €
Archers de l'Adour	150,00 €	7	41,37 €	191,37 €
Total	12683,45 €	297	1755,27 €	14 438,72 €

Subventions de fonctionnement 2019
Autres associations

<i>ASSOCIATIONS</i>	<i>Subvention 2019 +1,30%</i>
<i>A.C.C.A /Chasse</i>	522,28 €
<i>Conjoints survivants</i>	236,92 €
<i>A.J.C.</i>	1 611,12 €
<i>Amitiés d'automne</i>	544,40 €
<i>FNACA</i>	236,92 €
<i>Association sportive CEG</i>	588,62 €
<i>Donneurs de sang</i>	222,16 €
<i>A.A.P.M.A./pêche</i>	267,45 €
<i>Coopérative scolaire</i>	1 530,03 €
<i>Petit Musée</i>	2 362,97 €
<i>Banda los Divinos</i>	444,35 €
<i>Cté Dép Souvenir Français</i>	162,15 €
<i>Anciens combattants</i>	167,15 €
<i>Asso.Des siècles d'Histoire</i>	151,95 €
<i>Club Taurin</i>	406,45 €
<i>Peña Toro Cardeno</i>	190,59 €
<i>Acteurs Economiques du Pays Grenadois</i>	182,15 €
<i>Peña Mon Copain</i>	En veille
<i>Association Pena Adour</i>	153,93 €
TOTAL	9 981,59 €
OGEC Notre Dame Forfait 2019 47 élèves primaires grenadois x 607,96 € →	28 574,12 €

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de la Ville 2019.

2019-034-DELIB - Budget Primitif 2019 de la Commune

Monsieur le Maire précise que le Budget Primitif est le fruit d'un travail d'équipe dans lequel les cadres administratifs, techniques et les élus ont porté un regard pertinent et sincère sur le vécu avec l'analyse du Compte Administratif, le contexte économique et législatif, les plans de financement à bâtir, la pression fiscale des ménages, la dette par habitant et le fond de roulement qu'il convient de sécuriser.

Tout ceci pour satisfaire les attentes, qui sont des plus légitimes, qui viennent des concitoyens, faire rayonner le quotidien de la collectivité et positionner Grenade dans un avenir de respectabilité.

Avant de passer la parole au 1^{er} adjoint, il adresse ses compliments à ceux qui ont travaillé en tant qu'artisan dans la construction de ce Budget.

Arrivée de M. Bruno TAUZIET à 20h55'

Monsieur Cyrille CONSOLO rappelle que les documents correspondants ont été adressés par Email. Il rapporte, au nom de la commission « Finances » réunie le 18 mars 2019 les propositions du budget primitif de la commune pour l'année 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

- Fonctionnement : 2 529 537.09 € soit 77.61 % du budget total
 - Investissement : 729 587.64 €soit 22.39 % du budget total
- pour un total de **3 259 124.73 €**

Sont inclus les restes à réaliser en section d'investissement, soit :

- 93 069.63 € en recettes (DETR + Fonds de concours réhabilitation piscine)
- 110 994.20 € en dépenses (fin paiement maîtrise d'œuvre + entreprises réhabilitation piscine, mobilier piscine, remplacement chaudière rugby, Adap cimetière + bâtiments, potelet à mémoire de forme)

RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	35 000
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	112 430
73	Impôts et taxes	1 527 182
74	Dotations, subventions et participations	491 454
75	Autres produits de gestion courante	35 000
77	Produits exceptionnels divers	3 840
002	Excédent de fonctionnement reporté	324 631.09 (en 2018 : 168 545.25)
	TOTAL RECETTES	2 529 537.09 (réalisé 2018 : 2 292 019.73)

☞ Chapitre 73 (Impôts et taxes)

L'augmentation en 2019 de ce chapitre est lié d'une part à la hausse des contributions directes (taxes d'habitation - foncier bâti et non bâti) et notamment **l'élargissement des assiettes défini par voie réglementaire**. Le taux de prélèvement **est identique** qu'en 2018. D'autre part la dotation de solidarité communautaire augmente d'environ 4 000 €.

☞ **Chapitre 74** (Dotations de l'Etat)

A ce jour, le 27 mars 2019, les principales dotations de l'Etat n'ont pas été communiquées.

DEPENSES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	623 231.14
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 192 670
014	Atténuations de produits	1 000
65	Autres charges de gestion courante	252 405.28
66	Charges financières	38 976.63
67	Charges exceptionnelles	500
022	Dépenses imprévues	87 378.73
023	Virement à la section d'investissement	319 493.24
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 882.07
	TOTAL DEPENSES	2 529 537.09 (réalisé 2018 : 1 986 807.85)

☞ **Chapitre 012** (Charges de personnel)

La prévision des charges de personnel est égale à celle de 2018. C'est un chapitre qui fait l'objet d'une gestion particulière et rigoureuse et qui dépend de facteurs externes comme notamment la mise en place obligatoire d'un nouveau régime indemnitaire, la refonte du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (revalorisation des indices à celui immédiatement supérieur et une refonte des grades des agents) et internes (augmentation des congés maladies inférieurs à 10 jours et des congés de longue maladie)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le total des recettes réelles 2019 s'élève à 357 992.70 € (Réalizations 2018 : 1 668 053.32 €).

Le virement de la section de fonctionnement s'élève à 319 493.24 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 729 587,64 € dont 110 994,20 € de Restes à Réaliser

Opérations envisagées en 2019 :

Plan de référence	Remplacement programmeur cloche horloge église
Assistance maîtrise d'œuvre pour étude plan de référence	Pompe forage piscine
Etude SOCTEC pour AJC	Défibrillateur pour la piscine
Réfection toiture AJC- garde-corps - travaux réhabilitation poutre	Soulève personne de piscine
Etude bloc sanitaire camping	Appareil d'analyse des produits de traitement de l'eau de la piscine

Etude chiffrage rénovation toilettes publiques + stationnements	Robot piscine
Remplacement menuiseries log Pouységur	Porte PVC piscine
Volet roulant école salle sieste	Poubelles piscine
Création aire de retournement SNI	Divan examen piscine
Réfection place rue du Mirail	Petite benne trois points pour transport tondeuse
Radars pédagogiques	Benne à déchets de voirie
Epareuse	Disque dur externe communication
Elagueuse pour espaces verts	Droit de licence logiciel INDESIGN
Sécurisation école Notre dame	Appareil photo tel communication
Chaudière rugby	Imprimante médiathèque
Tableaux blancs associés aux vidéoprojecteurs - école	Table basse - chevalets - rangement bd médiathèque
2 tableaux blancs - tableau liège - 2 fauteuils - administration générale	Serveur + matériel informatique
Imprimante état-civil	Logiciel office + clé wifi + 1 vidéo projecteur interactif à l'école
Mange debout	Sydec éclairage sécurisation réseau avenue d'Hésingue
Participation annuelle à l'extension du centre de secours et d'incendie	Opérations façades
Planimètres	RAR armoire de rangement local poste de secours piscine
Hotte aspirante salle de détente	RAR potelet à mémoire de forme
Renouvellement mobilier CSC	RAR complément travaux rue des alouettes
Création banque d'accueil	RAR Adap Cimetière
Siège pour ATSEM	RAR Adap Bâtiments
Parasols camping	RAR travaux piscine
Bicouche chemin de Coubertin	Maîtrise d'œuvre réhabilitation piscine
Elagage avenues Hésingue - Villeneuve (du 1er au 15 avril 2019)	

Le remboursement du capital des emprunts 2019 s'élève à 178 421,00 € et le montant des intérêts à 38 976,63 € (contre 50 215,01 € en 2018)

Monsieur le Maire rappelle que le Plan de référence, réflexion globale sur Grenade, est le préalable au Plan de circulation, à l'habitat inoccupé, au commerce, au scolaire... La commune sera maître-d'ouvrage et le seul partenaire déclaré est le Département à hauteur de 20 %. La confection du Cahier des charges sera confiée au CAUE. Il précise qu'il a été proposé à la commune de Larrivière de d'intégrer ce Plan de Référence, eu égard à certaines réflexions qui pourraient l'intéresser. Cette dernière n'a pas donné de suite à cette opportunité.

Il précise également que certains montants qui sont proposés sont hors subventions (DETR, Fonds de Concours, FEC...).

A ce jour, la commune a une avance sur trésorerie nette de 473 000 € (différence entre les ressources propres et les actifs immobilisés), ce qui démontre une situation financière très saine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Monsieur Cyrille CONSOLO, Adjoint au Maire, délégué aux finances,
Après en avoir délibéré,

ADOPTÉ le budget primitif pour l'année 2019 de la commune qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

Section	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	2 529 537,09 €	2 529 537,09 €
Investissement	729 587,64 €	729 587,64 €

2019-035-DELIB - Budget Annexe 2019 Lotissement Labouaou VII

Monsieur Cyrille CONSOLO, Adjoint au Maire, délégué aux finances, rappelle la délibération du 13 février 2019 approuvant le versement d'une subvention d'équilibre de 15 183.70 € (prévision dépense au compte 6521 du budget général + prévision recette au compte 7552 du budget annexe lotissement « Labouaou VII » pour un même montant s'élevant à 15 183.70 €) du Budget Général 2019 de la commune vers le budget annexe du lotissement « Labouaou VII »,

Il est précisé également que conformément à la délibération précitée, le Budget annexe du lotissement « labouaou VII » sera clôturé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Monsieur Cyrille CONSOLO, Adjoint au Maire, délégué aux finances,
Après en avoir délibéré,

ADOPTÉ le budget annexe 2019 du Lotissement Labouaou VII qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

Section	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	15 183,70 €	15 183,70 €

2019-036-DELIB - Budget Annexe 2019 Animation Festive de la Ville

Monsieur Cyrille CONSOLO, Adjoint au Maire, délégué aux finances, rapporte, au nom de la commission « Finances » réunie le 18 mars 2019, les propositions de Budget annexe 2019 « Animation Festive de la Ville ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Monsieur Cyrille CONSOLO, Adjoint au Maire, délégué aux finances,
Après en avoir délibéré,

ADOPTÉ le budget annexe 2019 de la Régie Animation festive de la Ville qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

Section	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	32 047,00 €	32 047,00 €

2019-037-DELIB - Indemnité de Conseil allouée au Comptable du Trésor Public au titre de l'année 2019 (du 1^{er} janvier au 31 mars 2019)

Le Conseil Municipal peut accorder au receveur Municipal une indemnité annuelle de conseil et de budget dans le cadre des dispositions de la réglementation en vigueur lorsque le comptable fournit lesdites prestations. Le montant de l'indemnité de conseil est calculé suivant un barème appliqué sur la moyenne des dépenses des trois derniers exercices clos.

Il est donné lecture de l'état liquidatif de cette indemnité pour l'année 2019 (du 1^{er} janvier au 31 mars 2019).

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Monsieur Cyrille CONSOLO, Adjoint au Maire délégué aux finances,

Après en avoir délibéré,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

DECIDE de verser à Monsieur le Receveur Municipal au titre de l'année 2019, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars :

- L'indemnité de conseil au taux de 100% : 137,52 €

- L'indemnité de confection des documents budgétaires : 00,00 €

soit un montant brut de **137,52 €**

DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6225 du budget primitif de la Ville 2019,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce à cet effet.

2019-038-DELIB - Modification des tarifs Droits de Place 2019

Monsieur Cyrille CONSOLO, Adjoint au Maire délégué aux finances, rappelle la délibération 2018-140 du 21 novembre 2018 arrêtant les tarifs des droits de place pour l'année 2019.

Il est précisé qu'afin de pouvoir encaisser tous les forfaits des fêtes patronales dans la régie « Animation Festive de la Ville », il est nécessaire de les retirer de la régie « Droits de place ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Monsieur Cyrille CONSOLO, Adjoint au Maire vice-président de la commission

« Finances »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE le retrait des forfaits « Fêtes patronales » des tarifs des droits de place,

ARRETE les tarifs des Droits de place pour l'année 2019 comme suit :

	<i>2019</i>
Bodegas ou buvettes extérieures et chapiteaux *	0,35 €/m ² /jour d'occupation
Travaux d'entreprises et camions de déménagement	0,65 €/m ² /jour d'occupation
Terrasses cafés et restaurants	1,25 €/m ² /an
Étalages et présentoirs	1,25 €/m ² /an
<u>MARCHÉ DE PLEIN AIR</u> <u>HEBDOMADAIRE</u>	
Étalagiste non abonné	0,30 €/m ²
Étalagiste abonné	0,15 €/m ²
Stand de dégustation, de démonstration ou d'exposition : Forfait/marché	4,35 €
<u>OCCASIONNELS</u>	
Commerces ambulants	5,60 €/présence
Fleurs : Forfait/jour d'occupation	5,60 €/présence
Camions déballage et livraison (maxi 10m ²)	50,45 €/jour
Cirques, attractions et théâtres ambulants	22,55 €/jour

* Gratuité pour les associations grenadoises Loi 1901 (cf. loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit et modifiant l'article L.2125-1 du CGPPP).

DIT que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 3 avril 2019,

DIT que cette délibération abroge et remplace la délibération 2018-140 du 21 novembre 2018.

2019-039-DELIB - Demande de subvention exceptionnelle de la Banda « Los Divinos »

Madame Marie-Line DAUGREILH, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Education, sports, vie sociale et associative » informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle émanant de la Banda « Los Divinos » dans le cadre de l'organisation du 20^{ème} anniversaire de l'association.

Il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 333,00 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Marie-Line DAUGREILH, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Education, sports, vie sociale et associative »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer à titre exceptionnel une subvention d'un montant de 333,00 € à la Banda « Los Divinos » dans le cadre de l'organisation du 20^{ème} anniversaire de l'association,

DIT que les crédits figurent au Budget primitif de la Ville 2019,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce à cet effet.

2019-040-DELIB - La Pétanque Grenadoise : Demande de subvention exceptionnelle

Madame Marie-Line DAUGREILH, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Education, sports, vie sociale et associative » informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle émanant de la Pétanque Grenadoise dans le cadre de l'organisation du 60^{ème} anniversaire du club.

Il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 333,00 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Marie-Line DAUGREILH, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Education, sports, vie sociale et associative »,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer à titre exceptionnel une subvention d'un montant de 333,00 € à la Pétanque Grenadoise dans le cadre de l'organisation du 60^{ème} anniversaire du club,

DIT que les crédits figurent au Budget primitif de la Ville 2019,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce à cet effet.

2019-041-DELIB - ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) de Grenade-sur-l'Adour : Demande de subvention exceptionnelle

Madame Marie-Line DAUGREILH, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Education, sports, vie sociale et associative » informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle émanant de l'ACCA de Grenade-sur-l'Adour dans le cadre de l'organisation d'un Balltrap durant les fêtes patronales 2019.

Il est proposé d'octroyer à ladite association la somme de 150,00 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Marie-Line DAUGREILH, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Education, sports, vie sociale et associative »,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer à titre exceptionnel une subvention d'un montant de 150,00 € à l'ACCA de Grenade-sur-l'Adour pour l'organisation d'un balltrap durant les fêtes patronales 2019,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce à cet effet,

DIT que les crédits nécessaires figurent au Budget primitif de la Ville 2019.

2019-042-DELIB - Amicale des donneurs de sang bénévoles du Pays Grenadois : journée mondiale du don du sang - demande de subvention exceptionnelle

Madame Marie-Line DAUGREILH, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Education, sports, vie sociale et associative » informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle émanant de l'Amicale des donneurs de sang bénévoles du Pays grenadois dans le cadre de l'organisation de la journée mondiale du don du sang prévue le vendredi 14 juin 2019.

Il est proposé d'octroyer à ladite association la somme de 200,00 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Marie-Line DAUGREILH, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Education, sports, vie sociale et associative »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer à titre exceptionnel une subvention d'un montant de 200,00 € à l'Amicale des donneurs de sang bénévoles du Pays grenadois pour l'organisation de la journée mondiale du don du sang prévue le vendredi 14 juin 2019,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce à cet effet,

DIT que les crédits nécessaires figurent au Budget primitif de la Ville 2019.

2019-043-DELIB - Contrat d'engagement avec la SARL Pyrotechnie Marmajou

Madame Stéphanie LAFARIE, conseillère municipale et présidente du Conseil d'Exploitation de la régie « Animation Festive de la Ville de Grenade-sur-l'Adour » informe que, dans le cadre de l'organisation des Fêtes Patronales de Grenade, un feu d'artifice précédé d'un Toro de Fuego est prévu le samedi 1er juin 2019 avec la SARL PYROTECHNIE MARMAJOU, pour lesquels il est nécessaire de signer un contrat.

Il est précisé que le montant total de la prestation s'élève à 2 700,00 € TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Stéphanie LAFARIE, conseillère municipale et présidente du Conseil d'Exploitation de la régie « Animation Festive de la Ville de Grenade-sur-l'Adour »,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat d'engagement joint en annexe avec la SARL PYROTECHNIE MARMAJOU ainsi que toute autre pièce liée à cet effet et à régler le montant de la prestation qui s'élève à 2 700,00 € TTC,

DIT que les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif de la Ville 2019.

Monsieur le Maire émet des réserves sur le site préconisé pour le feu d'artifice, le long des berges, pour des raisons de sécurité eu égard à la dangerosité et proximité de l'Adour. Il demande de réfléchir à une autre solution.

2019-044-DELIB - Contrat de surveillance avec la Société « Aquitaine Protection Service Privé »

Madame Stéphanie LAFARIE, conseillère municipale et présidente du Conseil d'Exploitation de la régie « Animation Festive de la Ville de Grenade-sur-l'Adour » informe que, dans le cadre de l'organisation des Fêtes Patronales de Grenade, un service de sécurité sera assuré par la Société « Aquitaine Protection Service Privé » du 31 mai au 1^{er} juin 2019 inclus. À cet effet, il est nécessaire de signer un contrat.

Il est précisé que le montant total de la prestation s'élève à 3 646,74 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Stéphanie LAFARIE, conseillère municipale et présidente du Conseil d'Exploitation de la régie « Animation Festive de la Ville de Grenade-sur-l'Adour »,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe avec la Société « Aquitaine Protection Service Privé » ainsi que toute autre pièce liée à cet effet et à régler le montant de la prestation qui s'élève à 3 646,74 € TTC,

DIT que les crédits nécessaires figurent au Budget Annexe Animation Festive de la Ville 2019.

2019-045-DELIB - Contrat de prestation musicale avec la Société ESLYPROD

Madame Stéphanie LAFARIE, conseillère municipale et présidente du Conseil d'Exploitation de la régie « Animation Festive de la Ville de Grenade-sur-l'Adour », informe que, dans le cadre de l'organisation des Fêtes Patronales de Grenade, le repas et la soirée du vendredi 31 mai 2019 sera assurée par la Société ESLYPROD. A cet effet, il est nécessaire de signer un contrat.

Il est précisé que le montant total de la prestation s'élève à 996,00 € TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Stéphanie LAFARIE, conseillère municipale et présidente du Conseil d'Exploitation de la régie « Animation Festive de la Ville de Grenade-sur-l'Adour »,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe avec la Société ESLYPROD ainsi que toute autre pièce liée à cet effet et à régler le montant de la prestation qui s'élève à 996,00 € TTC,

DIT que les crédits nécessaires figurent au Budget Annexe Animation Festive de la Ville 2019.

2019-046-DELIB - Contrat d'engagement pour prestation musicale avec Label'Musique en Aquitaine

Madame Stéphanie LAFARIE, conseillère municipale et présidente du Conseil d'Exploitation de la régie « Animation Festive de la Ville de Grenade-sur-l'Adour », informe que, dans le cadre de l'organisation des Fêtes Patronales de Grenade, une marche « La Grenadoise gourmande » est prévue le dimanche 2 juin 2019. L'accueil en musique des marcheurs sera assuré par la Société LaBel'Musique en Aquitaine et à cet effet, il est nécessaire de signer le contrat joint en annexe.

Il est précisé que le montant total de la prestation s'élève à 150,00 € TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Stéphanie LAFARIE, conseillère municipale et présidente du Conseil d'Exploitation de la régie « Animation Festive de la Ville de Grenade-sur-l'Adour »,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe avec la Société LaBel'Musique en Aquitaine, ainsi que toute autre pièce liée à cet effet et à régler le montant de la prestation qui s'élève à 150,00 € TTC,

DIT que les crédits nécessaires figurent au Budget Annexe Animation Festive de la Ville 2019.

2019-047-DELIB - Contrat d'engagement avec l'association « Mère Deny's Family »

Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Culture et promotion de la ville », informe que dans le cadre de l'organisation du Noël des enfants des agents de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, de l'EHPAD de Coujon, des communes de Bordères-et-Lamensans et Grenade-sur-l'Adour, le Spectacle « Mister Crobs Magicien » sera présenté par la Société « Mère Deny's Family » le samedi 14 décembre 2019 au Centre Socio-culturel de Grenade-sur-l'Adour, pour un montant de 708,50 € TTC.

A cet effet, il est nécessaire de signer un contrat d'engagement.

Il est précisé que chacune des collectivités précitées participera financièrement au prorata du nombre d'enfants invités. Pour ce faire, la Commune de Grenade-sur-l'Adour règlera auprès du prestataire précité le montant total de la facture et émettra un titre de recettes à l'égard des trois autres collectivités afin qu'elles s'acquittent de leur participation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Culture et promotion de la ville »,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat d'engagement joint en annexe avec la Société Mère Deny's Family » et à régler le montant de la prestation correspondant,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de la Ville 2019.

2019-048-DELIB - Modification des statuts et du règlement intérieur de la Régie « Animation Festive de la Ville »

Madame Stéphanie LAFARIE, conseillère municipale et présidente du Conseil d'Exploitation de la régie « Animation Festive de la Ville de Grenade-sur-l'Adour » rappelle que l'organisation des animations festives sur la Ville incombe à la commune.

Il convient à ce jour, pour le bon fonctionnement de ladite régie, de réajuster les statuts et règlement en vigueur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Stéphanie LAFARIE, conseillère municipale et présidente du Conseil d'Exploitation de la régie « Animation Festive de la Ville de Grenade-sur-l'Adour »,

Après en avoir délibéré,

ADOpte les nouveaux statuts et règlement intérieur de la régie Animation Festive de la Ville de Grenade-sur-l'Adour qui entreront en vigueur à compter du 3 avril 2019,

DIT que cette délibération abroge et remplace les statuts et règlement intérieur de la régie « Animation Festive de la Ville » du 21 novembre 2017.

2019-049-DELIB - Convention de stage tripartite entre la commune de Grenade-sur-l'Adour, la Maison Familiale Rurale d'Aire sur l'Adour et M. FRANCOIS Lucas

Monsieur le Maire informe que M. FRANCOIS Lucas, élève de 3ème à la Maison Familiale Rurale d'Aire sur l'Adour, a fait une demande de stage au sein de la Mairie de Grenade-sur-l'Adour pour une période de trois semaines non consécutives à compter du 1^{er} avril 2019.

Il invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette demande de stage.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2009-885 du 21 juillet 2009 relatif aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial,

VU le Code du Travail,

VU le Code de l'Éducation,

VU la convention tripartite annexée précisant l'objet du stage, sa date de début, sa durée, ainsi que les conditions d'accueil du stagiaire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter la demande de stage, non rémunéré, de M. FRANCOIS Lucas pour une période de trois semaines non consécutives à compter du 1^{er} avril 2019,

APPROUVE la convention tripartite qui sera signée entre Monsieur le Maire représentant de la ville de Grenade-sur-L'Adour, M. FRANCOIS Lucas et la Maison Familiale Rurale d'Aire sur l'Adour,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention jointe en annexe.

2019-050-DELIB - Acquisition d'une parcelle cadastrée J n°994

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 décembre 1994 décidant de lever partiellement l'emprise de l'emplacement réservé n°V8 du POS (Plan d'Occupation des Sol) de la commune de Grenade-sur-l'Adour, appartenant à Mme BARRERE Micheline, et ce dans l'optique d'un élargissement de la rue Jules Ferry.

Faisant suite la demande de Mme BARRERE et afin de régulariser la situation, Monsieur le Maire propose d'acquérir cette parcelle de 13 m² aujourd'hui cadastrée J n°994 (zone Ub rouge du PLU) située sur le domaine public.

Le prix proposé est de 8 €/m² soit 104,00 € au total.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée J n°994 d'une superficie de 13 m² pour un montant de 104,00 €,

DIT que les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif de la Ville 2019,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et documents s'y rapportant.

2019-051-DELIB - Piscine municipale : Dates et horaires d'ouverture - saison 2019 -

Madame Marie-Line DAUGREILH, adjointe au Maire vice-présidente de la commission «Education, sports, vie sociale et associative » rapporte, au nom de ladite commission réunie le 13 septembre 2018, les propositions de dates et horaires d'ouverture de la piscine municipale ainsi qu'il suit:

⇒ Du 4 juin au 7 juillet 2019

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Accueil des scolaires en journée	Accueil des scolaires en journée	14h30-19h Ouverture au public	Accueil des scolaires en journée	Accueil des scolaires en journée	14h30-19h Ouverture au public	Fermeture hebdomadaire

Les établissements scolaires utilisent l'équipement sportif selon un planning défini avec les services de l'Inspection Académique.

⇒ Du 8 Juillet au 31 août 2019

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
11h-13h00 Cours de natation	10h15 - 11h Aquagym	11h-13h00 Cours de natation	11h-13h00 Cours de natation	11h-13h00 Cours de natation		Fermeture hebdomadaire
14h30-19h Ouverture au public	11h-13h00 Cours de natation	14h30-19h Ouverture au public	14h30-19h Ouverture au public	14h30-19h Ouverture au public	14h30-19h Ouverture au public	
	14h30-19h Ouverture au public					

La piscine est mise à disposition de l'U.S.G. Natation pour les entraînements, sur des créneaux horaires bien déterminés établis entre Monsieur le Maire et M. le Président du Club de natation. La piscine fonctionne alors sous la seule responsabilité de l'association.

Fermeture générale le samedi 31 août 2019 au soir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Madame Marie-Line DAUGREILH, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Education, sports, vie sociale et associative »,
Après en avoir délibéré,

ADOpte les dates et horaires d'ouverture de la piscine municipale pour la saison 2019, comme indiqué ci-dessus,

DIT que ces dates et horaires entreront en vigueur à compter du 3 avril 2019.

2019-052-DELIB - Piscine Municipale : Modification du Règlement intérieur

Mme Marie-Line DAUGREILH, adjointe au Maire, vice-présidente de la commission « Education, sports, vie sociale et associative » informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'adapter le règlement intérieur de la Piscine municipale.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de modification proposé par ladite commission réunie le 25 février 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Mme Marie-Line DAUGREILH, adjointe au Maire, vice-présidente de la commission « Education, sports, vie sociale et associative »,
Après en avoir délibéré,

ADOpte le règlement intérieur de la Piscine municipale joint en annexe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit règlement qui prendra effet à compter du 3 avril 2019.

DIT que ce règlement abroge et remplace le règlement du 6 juillet 2016.

2019-053-DELIB - Convention d'utilisation des installations sportives avec l'USG Rugby

Mme Marie-Line DAUGREILH, adjointe au Maire, vice-présidente de la commission « Education, sports, vie sociale et associative » rappelle que dans le cadre de la politique de soutien et de développement des activités physiques et sportives, la Commune réalise des équipements sportifs, assure la maintenance de ceux existants afin de répondre aux besoins recensés et les met à disposition des associations sportives pour leur permettre de mener à bien les différentes actions de leur projet de développement.

A cet effet, il est proposé une convention de mise à disposition ayant pour objet de définir les modalités d'utilisation par l'USG Rugby des 2 terrains extérieurs, des vestiaires et tribunes sis Stade Roger Borderie, d'1 terrain extérieur et de vestiaires au Gymnase du Pin Franc - 40270 Grenade-sur-l'Adour, destinés à la pratique du rugby, ainsi que les droits et obligations de chacune des deux parties.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Mme Marie-Line DAUGREILH, adjointe au Maire, vice-présidente de la commission « Education, sports, vie sociale et associative »,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le projet de convention d'utilisation des installations sportives avec l'USG Rugby joint en annexe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit document,

DIT que cette convention entrera en vigueur à compter du 3 avril 2019.

2019-054-DELIB - Convention d'utilisation des installations sportives avec l'USMG Football

Mme Marie-Line DAUGREILH, adjointe au Maire, vice-présidente de la commission « Education, sports, vie sociale et associative » rappelle que dans le cadre de la politique de soutien et de développement des activités physiques et sportives, la Commune réalise des équipements sportifs, assure la maintenance de ceux existants afin de répondre aux besoins recensés et les met à disposition des associations sportives pour leur permettre de mener à bien les différentes actions de leur projet de développement.

A cet effet, il est proposé une convention de mise à disposition ayant pour objet de définir les modalités d'utilisation par l'USMG Football des 2 terrains extérieurs, des vestiaires et tribunes sis Stade du Gravier - 40270 Grenade-sur-l'Adour, destinés à la pratique du football, ainsi que les droits et obligations de chacune des deux parties.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Mme Marie-Line DAUGREILH, adjointe au Maire, vice-présidente de la commission « Education, sports, vie sociale et associative »,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le projet de convention d'utilisation des installations sportives avec l'USMG Football jointe en annexe,

Autorise Monsieur le Maire à signer ledit document,

DIT que cette convention entrera en vigueur à compter du 3 avril 2019.

**2019-055-DELIB - Communauté de Communes du Pays Grenadois :
Modification statutaire - Prise de compétence facultative - collecte et
élimination des déchets de venaison**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5211-5, L.5211-10, L.5211-20, L.5211-17 et L.1425-1,

VU les statuts de la Communauté de communes du Pays Grenadois dans leur version arrêtée par le préfet des Landes en date du 28 décembre 2017,

VU la délibération 2019-016 du 11 mars 2019 relative à la modification des statuts,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'extension des compétences de la Communauté de Communes du Pays Grenadois dans les conditions suivantes :

« Article 3 : Compétences de la Communauté.

C. Compétences facultatives

Ajout => 11° Collecte et élimination des déchets de venaison. »

Monsieur le Maire rappelle que, tant l'investissement que le fonctionnement seront financés intégralement par la Communauté de Communes du Pays Grenadois. L'ACCA de Grenade assurera la gestion du site. L'enlèvement des déchets (estimation 11 tonnes/an) sera réalisé par ATEMAX.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Hésingue :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, le 24 mars dernier, des élections municipales anticipées se sont déroulées sur Hésingue et que M. Gaston LATSCHA a retrouvé sa place de Maire. Il lui adresse ses félicitations.

- **Réunion publique PLUi :**

Tous les élus sont conviés, jeudi 28 mars 2019 à 19h à la Salle des Fêtes de Castandet, pour une réunion d'information et de présentation

Réunions publiques à venir : 9 avril à Bascons et 11 avril à Grenade

- **Plan de référence : Composition du Comité de Pilotage**

Mmes Marie-France GAUTHIER, Stéphanie LAFARIE, MM. Cyrille CONSOLO (élu référent) et Laurent BEYRIERE composeront le Comité de Pilotage.

- **Panneaux Entrée et sortie d'agglomération**

Dans un souci sécuritaire et dans la perspective d'une réalisation de futurs lotissements, il est nécessaire de modifier les limites d'agglomération, à savoir :

RD 406, route de Bascons : Panneaux reculés vers Bascons, après le chemin « Labouaou »
+ 2 nouveaux panneaux apposés au niveau du chemin du Pavillon

RD 11, Avenue de Villeneuve : Panneaux repoussés vers Villeneuve

Un arrêté du Maire modifiant les limites d'agglomération sera rédigé et transmis en Préfecture.

- **Portes ouvertes de la Piscine municipale**

Samedi 18 mai 2019 à 11heures. Mme Stéphanie BARNEIX sera présente.

- **Elagage des platanes**

Des travaux d'élagage de platanes vont être entrepris au niveau des avenues d'Hésingue et de Villeneuve (R.D.11) sur la période du 1^{er} au 19 avril 2019.

Ces arbres en croissance libre nécessitent une taille raisonnable afin de sécuriser le déplacement des personnes et minimiser les risques de dégradations des maisons individuelles à usage d'habitation en cas de tempête.

Des perturbations de la circulation routière sont à prévoir.

L'entreprise Tursan Adour Elagage a été retenue pour la réalisation des travaux.

Des panneaux de déviations seront mis en place.

Information transmise aux riverains, aux vétérinaires, à l'école Notre Dame, au service transport du Conseil Régional et relayée par Facebook, Sud-Ouest, panneau lumineux.

- **Réforme de la Gestion des listes électorales : Commission de contrôle**

Pour rappel, les membres nommés par arrêté du Préfet :

Liste 1			
Conseiller 1	Conseiller 2	Conseiller 3	Suppléant
Mme BURY Annie	Mme DELAMARE Françoise	Mme LAFARIE Stéphanie	M. BRETHES Jean-Philippe

Liste 2		
Conseiller 1	Conseiller 2	Suppléant
Mme LACOUTURE Odile	M. BIARNES David	Mme DELAUNAY Françoise

La Commission de contrôle a deux missions :

- S'assurer de la régularité de la liste électorale
- Examiner les recours administratifs préalables obligatoires

Fonctionnement de la commission de contrôle :

- Le secrétariat est assuré par les services de la commune.
- Elle est convoquée par le premier des trois conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, à savoir Mme Annie BURY.
- Les réunions ont lieu au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin.

Pour cette année 2019, il est nécessaire de programmer une réunion les jeudi 2 ou vendredi 3 mai.

- **Elections Européenne :**

La date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 31 Mars 2019.

Une permanence sera assurée le samedi 30 mars 2019, en mairie, de 10h à 12h.

- **Débat d'Orientation Budgétaire du Conseil Département**

Mme Marie-France GAUTHIER, Conseillère Départementale, donne deux informations importantes :

. 35 communes du canton « TURSAN ARMAGNAC » bénéficieront d'une enveloppe de 154 455,00 € dans le cadre du Fonds d'Équipement des Communes (FEC) 2019

. Augmentation du taux de la Taxe Foncière bâtie : 16,97 en 2019 contre 14,76 en 2018, correspondant à une recette de 11 millions d'euros pour le Département)

Monsieur le Maire précise alors l'importance de travailler en euro constant, pour éviter de telles augmentations conséquentes qui peuvent avoir de lourdes conséquences sur le budget des ménages les plus modestes.

- **Collège Val d'Adour :**

Mme Marie-France GAUTHIER informe de l'installation d'un portail sécuritaire devant le Collège.

Par ailleurs, des travaux de réhabilitation des bâtiments débuteront en 2020, pour un montant estimatif de 4 millions d'euros.

- **Rue Raoul Laporterie :**

Des travaux de branchement de Gaz sont en cours + réparation d'une fuite d'eau.

- **Les Archers de l'Adour :**

Mme Marie-Line DAUGREILH précise que l'association Les Archers de l'Adour organise une compétition sur leur pas de tir à Larrivière, dimanche 31 mars prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30'